

# A qui le tour!



Ce qui est applicable au secteur privé aujourd'hui

Les services publics et les citoyens en feront les frais demain.

## Dites NON à ce retour en arrière

A terme c'est la disparition des services publics et des fonctionnaires qui s'organise !!!

Quelques exemples :

-généralisation des CDD = fin des fonctionnaires

-suppression progressive des représentants du personnel

-dans le cadre des GHT : Négociation interne pouvant déroger aux cadres en vigueur

Pour l'hôpital il s'agit telle une entreprise de « **répondre aux besoins économiques** » et ainsi de s'aligner sur les pratiques du privé : durée de travail, ses modalités, mobilité professionnelle interne au GHT, rémunération ETC...

## Protéger le service public

## c'est renforcer le service de proximité